

PROGRAMME  
**ONU-REDD**



# Outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT) v2: Pour aider les pays à prendre en compte et respecter les garanties de Cancún Manuel de l'utilisateur

---

PROGRAMME ONU-REDD

---

Mai 2015

PROGRAMME  
ONU-REDD



Le programme ONU-REDD est l'initiative de collaboration des Nations Unies pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Lancé en 2008, ce programme s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le programme ONU-REDD soutient des processus REDD+ pilotés par les pays et travaille en faveur de l'engagement informé et constructif de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ à l'échelon national et international.

## Remerciements

La version 2 de l'outil d'identification des bénéfiques et des risques (BeRT) et le manuel de l'utilisateur s'y rapportant ont été préparés par Jennifer Laughlin (PNUD), Lera Miles (PNUE-WCMC), Claudia von Segesser (PNUD) et Elina Väänänen (PNUE-WCMC), avec le soutien de Stephen Woroniecki (PNUE-WCMC), Agnès Hallosserie (PNUE-WCMC) et Tânia Salvaterra (PNUE-WCMC), et en consultation avec leurs collègues, dont Emelyne Cheney (PNUE), Julie Greenwalt (à l'époque PNUE), Maria José Sanz Sanchez (FAO), Kimberly Todd (PNUD), Kristin De Value (FAO) et Caroline de Vit (FAO). Nous exprimons aussi notre sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué de manière significative à cette nouvelle version de l'outil BeRT, ainsi qu'à la précédente, comme: Blaise Bodin (PNUE-WCMC), Timothy Boyle (PNUD), Barney Dickson (PNUE), Joanna Durbin (CCBA), Elizabeth Eggerts (PNUD), Thomas Enters (PNUE), Cordula Epple (PNUE-WCMC), Mirtha Escobar (FCPF), Estelle Fach (PNUD), Josep Gari (PNUD), Lucy Goodman (à l'époque PNUE-WCMC), Pierre-Yves Guedez (PNUD), Elspeth Halverson (PNUD), Silje Haugland (à l'époque PNUD), Valerie Kapos (PNUE-WCMC), Akihito Kono (PNUD), Rob Munroe (PNUE-WCMC), Clea Paz (PNUD), Leo Peskett (à l'époque PNUD), Kennan Rapp (FCPF), et Tina Solvberg (PNUD).

## Sommaire

1. CONTEXTE.....	5
2. INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES : UTILISATION DE L'OUTIL BeRT .....	10
MODULE 1 : DOCUMENTATION DES ACTIONS REDD+ POTENTIELLES .....	12
MODULE 2: IDENTIFICATION DES RISQUES ET DES BÉNÉFICES DES ACTIONS REDD+ .....	15
MODULE 3 : IDENTIFICATION DES POLITIQUES, LOIS ET RÉGLEMENTATIONS PERTINENTES ET DES LACUNES .....	19
ANNEXES: DOCUMENTS DE SUPPORT.....	23
ANNEXE 1 : PERTINENCE DES ACTIONS REDD+ AVEC LES CINQ ACTIVITÉS REDD+ .....	23
ANNEXE 2: GUIDE ADDITIONNEL POUR L'UTILISATION DU BeRT DANS LE CADRE D'UN ATELIER.....	24
Annexe 2.1 : BeRT dans le cadre d'un atelier – en bref .....	24
Annexe 2.2: Préparations en amont de l'atelier .....	25
Annexe 2.3 : Projet d'ordre du jour de l'atelier pour utiliser l'outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT v2) .....	26
ANNEXE 3: GUIDE POUR IDENTIFIER LES POLITIQUES, LOIS ET RÉGLEMENTATIONS (PLRs) PERTINENTES	28

## 1. CONTEXTE

### Approche nationale en matière de garanties

Il fut convenu lors de la conférence des parties de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de Cancún en 2010 (COP16) qu'un ensemble de sept garanties (ci-après appelées garanties de Cancún) devait être encouragé et soutenu lors de toute activité REDD+. Les accords de Cancún, et l'accord ultérieur de Durban (COP 17, 2011)<sup>1</sup>, exigeaient également des parties mettant en œuvre la REDD+ qu'elles fournissent des informations sur la manière dont les garanties étaient abordées et respectées tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+. Les outils et les conseils du programme ONU-REDD sont conçus pour permettre aux pays d'adopter une approche nationale flexible en réponse aux garanties de Cancún et aux autres décisions de la CCNUCC<sup>2</sup>. Cette approche nationale en matière de garanties a pour but de minimiser, d'atténuer et de gérer les risques et les impacts sociaux et environnementaux et d'améliorer les bénéfices de la REDD+. Elle se compose de deux choses, à savoir (1) des politiques, des lois et des réglementations (PLR) et leur mise en œuvre dans la pratique, grâce auxquelles les garanties sont abordées et respectées et (2) un système d'information sur les garanties (SIS) pour la collecte et la provision d'informations sur la manière dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées dans le cadre de la mise en œuvre des activités REDD+ (Figure 1).

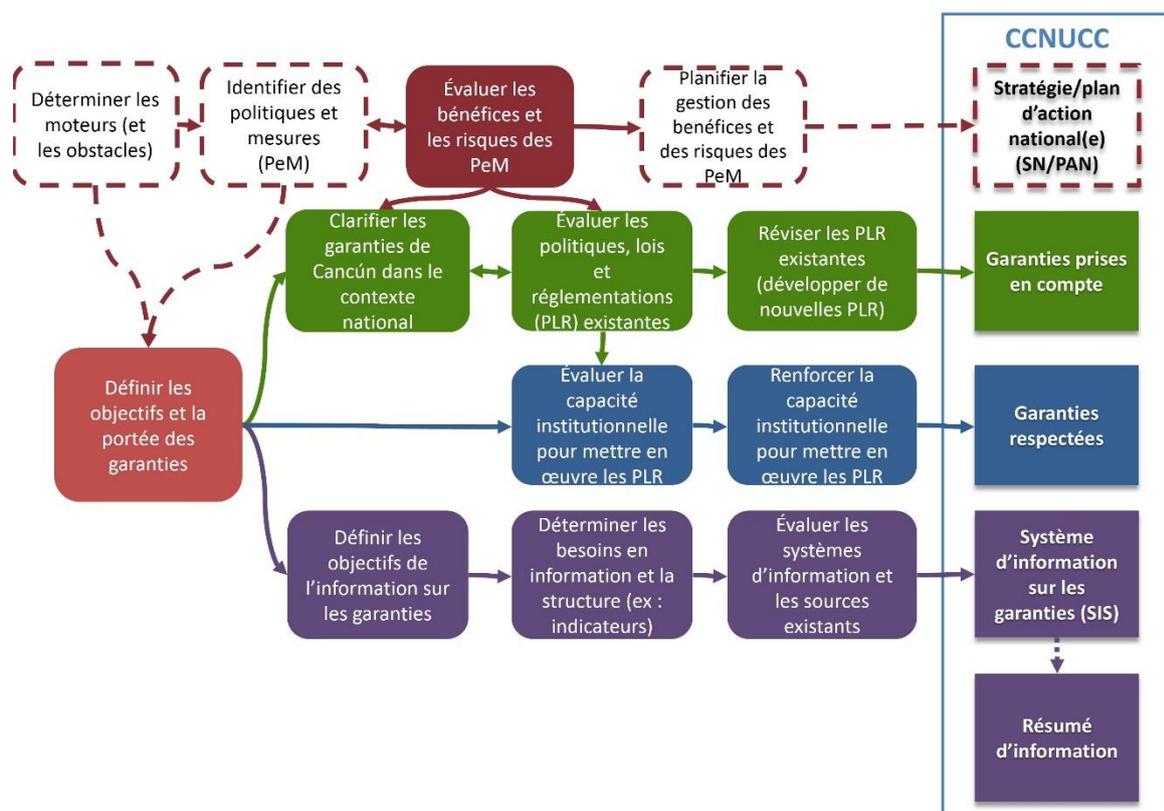


Figure 1: Approche nationale des garanties

<sup>1</sup> Décision 1/CP.16 'Accords de Cancún'. Décision 12/CP.17 'Conseils de Durban'.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les garanties de Cancún et les décisions de la CCNUCC pertinentes, voir Peskett, L. & Todd, K. (2012) Mise en application des garanties et des systèmes d'information de garantie liés à la REDD+. Document d'orientation du Programme ONU-REDD no.3. Disponible à : [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=10006&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10006&Itemid=53) et REDD+ Cambodia (2014) The Road from Bali to Warsaw: Collection of COP Decisions on REDD+. Disponible à : <http://www.cambodia-redd.org/wp-content/uploads/2014/05/F8-COP-Decisions-for-Web.pdf>

Bien que cela ne soit pas défini précisément dans les décisions de la CCNUCC, le Programme ONU-REDD considère que « prises en compte » signifie que ces dispositions, y compris les institutions, politiques, réglementations, stratégies, accords etc. qui se rapportent à une garantie donnée, sont en place. Le Programme considère que « respectées » signifie que la garantie est mise en œuvre de manière efficace par le biais des dispositions déployées pour « prendre en compte » chacune des garanties. Ces définitions correspondent à la convergence générale à propos du sens concret de ces termes.

## Objectifs de l'outil BeRT

L'outil BeRT<sup>3</sup> est conçu pour aider les pays à faire ce qui suit:

- Identifier les bénéfices et les risques associés aux mesures REDD+ dans le contexte des garanties de Cancún.
- Déterminer comment les politiques, les lois et les réglementations (PLR) existantes du pays encourageant déjà les bénéfices ou gèrent les risques identifiés.
- Déterminer les lacunes du cadre des PLR pouvant nécessiter une attention afin d'aborder et de respecter les garanties de Cancún dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+.
- Utiliser les informations sur les bénéfices et les risques potentiels des actions / options spécifiques REDD+ afin de décider, en toute connaissance de cause, quelles mesures inclure dans la stratégie ou le plan d'action national REDD+.
- Documenter les éléments pour le résumé d'information sur la façon dont les pays prennent en compte et respectent les garanties, par leurs politiques, lois et réglementations existantes<sup>4</sup>.

## Bénéfices et risques

Dans le contexte de l'outil BeRT, «les bénéfices de la REDD+» font généralement référence aux bénéfices sociaux et environnementaux supplémentaires du programme REDD+ qui viennent s'ajouter à la réduction des émissions de carbone. «Les risques de la REDD+» font généralement référence aux risques sociaux et environnementaux potentiels des actions REDD+. Les garanties (f) (risques d'inversion) et (g) (déplacement des émissions) posent, quant à elles, des risques pour la réussite à long terme de la REDD+.

---

<sup>3</sup> L'outil BeRT v2 reprend une partie du contenu de l'outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT) d'origine qui fut mis au point en appui de l'application des principes et des critères sociaux et environnementaux (PCSE) du programme ONU-REDD dans le cadre du développement des programmes nationaux.

<sup>4</sup> Un résumé d'information concernant l'application et le respect des garanties doit être fourni lors des Communications Nationales faites par les pays ou peut être posté directement sur la plateforme web REDD de la CCNUCC. Le résumé d'information sur les garanties doit être fourni une fois que les activités REDD+ (les 5 activités REDD+) ont commencé à être mises en œuvre, et avant que le pays soit éligible pour accéder aux paiements REDD+ basés sur les résultats. Les résultats du module 3 du BeRT sont probablement les plus pertinents pour le résumé d'information, étant donné qu'ils montrent comment les garanties sont prises en compte dans les PLR existantes. L'utilisation du BeRT peut aussi montrer l'intention ou la volonté d'assurer une couverture plus complète des garanties par des PLR.

## Les politiques, les lois et les réglementations

- Une politique est un document stratégique de planification ou d'orientation, préparé par une institution gouvernementale et qui décrit une vision pour résoudre un problème ou un thème spécifique.
- Une loi est un acte juridiquement contraignant qui est adoptée par un organe législatif (par exemple le Parlement).
- Une réglementation est émise par un organe exécutif (par exemple un ministère) en tant qu'instrument juridiquement contraignant, afin d'appliquer les lois et de fournir des directives opérationnelles.

Dans certaines régions, il peut aussi y avoir des lois coutumières qui gouvernent de manière informelle les droits et l'utilisation des ressources. Il est envisagé que l'analyse des PLR puisse considérer si les PLR sont en adéquation avec ces lois coutumières. Ceci est particulièrement pertinent pour la garantie (c) sur le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales.

## Structure de l'outil BeRT

L'outil BeRT comprend trois modules:

<b>Module 1</b>	<b>Objectif :</b> Documenter les actions REDD+ anticipées dans le pays (ou si cela n'est pas encore très clair, les actions REDD+ qui pourraient être réalisables) et la manière dont elles correspondent aux 5 activités REDD+ citées par la CCCC des Nations unies <sup>5</sup> . <b>Résultat :</b> Tableau des actions REDD+
<b>Module 2</b>	<b>Objectif :</b> Identifier les bénéfices et les risques potentiels des actions REDD+ documentées dans le Module 1. <b>Résultat :</b> Tableau des bénéfices et des risques potentiels relatifs à chacune garantie de Cancún, avec une évaluation qualitative de l'impact et de la probabilité des bénéfices et des risques identifiés.
<b>Module 3</b>	<b>Objectif :</b> Identifier les PLR existantes pour aborder les bénéfices et les risques documentés dans le Module 2, identifier les lacunes dans leur couverture et tout conflit potentiel entre d'autres PLR et les garanties. <b>Résultat :</b> Tableau des PLR existantes abordant les garanties de Cancún, avec une évaluation qualitative de la manière dont elles couvrent les bénéfices et les risques identifiés et une liste des lacunes des PLR.

## Application de l'outil BeRT

L'outil BeRT a été conçu pour être utilisé dans des ateliers multipartites, avec une suggestion des travaux préparatoires à réaliser auparavant. Il est recommandé de suivre le Module 1 avant l'atelier et qu'il soit revu au cours de ce dernier afin de s'assurer d'avoir un point de départ commun et convenu par tous. Les Modules 2 et 3 de l'outil ont été conçus pour être flexibles en fonction des intérêts et des objectifs de l'utilisateur (ainsi que les connaissances et compétences des participants à un atelier spécifique). Le Module 2 peut être réalisé pour toutes les garanties, suivi par le Module 3 pour toutes les garanties. Les Modules 2 et 3 peuvent aussi être réalisés l'un après l'autre pour chacune des garanties.

---

<sup>5</sup> Les utilisateurs peuvent aussi souhaiter considérer les bénéfices et risques des conditions favorables, comme par exemple la mise en place de parcelles de surveillance des forêts.

L'outil BeRT fournit des problématiques clés et des questions d'orientation pour aider les pays à clarifier la signification des garanties de Cancún dans le contexte national, afin d'évaluer les bénéfices et les risques potentiels des actions REDD+ et pour analyser les lacunes dans les politiques, lois et réglementations. Cette interprétation n'est pas exhaustive. Elle recourt principalement aux Principes et Critères Sociaux et Environnementaux (PCSE) du Programme ONU-REDD. Elle se base aussi sur la publication récente (en anglais) *Garanties de la REDD+ : considérations pratiques pour le développement d'un résumé d'information*.<sup>6</sup> Lors de la mise en œuvre des garanties de Cancun dans un contexte national, les pays peuvent choisir de prendre en compte d'autres éléments qui ne sont pas couverts par l'outil BeRT.

## Quelles sont les points forts et les limites de l'outil BeRT ?

### Point forts

- L'outil BeRT établit des liens entre les actions REDD+ planifiées, les bénéfices et risques associés, et les manières dont les PLR existantes ou nouvelles peuvent améliorer ces bénéfices et atténuer ces risques.
- L'outil BeRT est flexible d'utilisation : les utilisateurs peuvent choisir de se concentrer sur des garanties données, ou d'aborder seulement les bénéfices ou les risques, et d'analyser les PLR pour tous les bénéfices et risques identifiés ou seulement pour ceux qui se sont vus attribuer une grande priorité.
- Une fois que les utilisateurs ont appris à utiliser l'outil BeRT, ils peuvent mettre à jour les réponses dans les modules au fil de l'évolution du travail national sur les garanties.
- L'outil BeRT peut être utilisé pour identifier les lacunes des PLR dans la prise en compte des garanties.
- L'outil BeRT peut être utilisé pour sélectionner des actions REDD+ potentielles en fonction de leurs bénéfices et de leurs risques.
- Les résultats du BeRT peuvent être utilisés dans un résumé d'information sur la manière dont un pays prend en compte et respecte les garanties.

### Limites

- Les risques et les bénéfices identifiés peuvent varier selon l'utilisateur, en fonction de son rôle, de ses intérêts et de son expérience.
- Il peut être plus difficile de travailler avec le vocabulaire et la structure de l'outil BeRT pour les utilisateurs qui ne connaissent pas bien les impacts sociaux et environnementaux potentiels de la REDD+.
- Dans certains cas, l'outil peut simplifier à l'excès l'interdépendance des risques et des bénéfices et les stratégies à coordonner pour y répondre. L'outil BeRT est un point de départ pour considérer les liens entre les actions REDD+, les bénéfices et risques associés et la façon dont la révision ou la mise en œuvre des PLR existantes peut y répondre. Il n'est pas conçu pour aider à la rédaction de nouvelles PLR.

---

<sup>6</sup> Braña Varela, J., Lee, D., Rey Christen, D., and Swan, S. (2014) REDD+ Safeguards: Practical Considerations for Developing a Summary of Information. Prepared with support from the Government of Norway's International Climate and Forest Initiative. Disponible en anglais sur : [www.merid.org/reddsafeguards](http://www.merid.org/reddsafeguards)

- L'outil BeRT est conçu pour assister les pays qui ont identifié les actions REDD+ probables pouvant être entreprises dans le pays. Les pays moins avancés dans le processus de planification pourraient trouver d'autres outils plus utiles (par exemple, l'outil du Programme ONU-REDD pour les approches nationales des garanties, CAST en anglais).

### **Relation avec d'autres initiatives principales pour les garanties**

Un certain nombre d'initiatives fournit des outils et des conseils aux pays sur les garanties REDD+ : des organisations multilatérales finançant la préparation à la REDD+ (le Programme ONU-REDD et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)), et l'initiative REDD+ Standards Sociaux et Environnementaux (REDD+ SES), qui se concentre sur les SIS. Toutes ces initiatives soutiennent les pays dans l'identification et la gestion des bénéfices et risques sociaux et environnementaux qui peuvent émerger lors de la mise en œuvre d'activités REDD+, mais leurs rôles respectifs varient considérablement.

Tandis que l'outil BeRT a été conçu pour aider les pays à remplir leurs obligations envers la CCNUCC dans le contexte des garanties de Cancun et conformément au cadre du Programme ONU-REDD pour le développement des approches nationales des garanties, les pays peuvent souhaiter évaluer leurs PLR en utilisant d'autres garanties ou standards comme référence en même temps (par exemple, un standard national ou les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale en matière de garanties applicables)<sup>7</sup>. Il serait relativement simple de prendre en compte le texte d'autres garanties ou de standards avec les garanties de Cancun : lorsqu'ils travaillent sur les bénéfices et risques potentiels d'une action REDD+ dans le Module 2, ainsi que lorsqu'ils considèrent une garantie de Cancun spécifique, les utilisateurs se référeraient au texte des principes et critères pertinents de la seconde initiative. Les résultats des deux ensembles de garanties seraient alors transposés automatiquement dans le Module 3, en gardant les garanties de Cancun comme cadre d'organisation.

En plus d'aider les pays à planifier et réviser le développement de leur approche des garanties, l'[Outil du programme ONU-REDD pour les approches nationales des garanties \(CAST\)](#) renvoie aux éléments pertinents du SESA du FCPF et aux REDD+ SES et peut être utile pour explorer les complémentarités entre les différentes initiatives.

### **Objectif du manuel de l'utilisateur de l'outil BeRT**

L'objectif de ce manuel est d'étayer l'application de l'outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT). Il fournit des instructions détaillées pour utiliser l'outil, ainsi qu'une liste des documents de support.

---

<sup>7</sup> Pour une comparaison des garanties REDD+ de la CCNUCC et des Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale, voir : Forest Carbon Partnership Facility (2013) 'World Bank Safeguard Policies and the UNFCCC REDD+ Safeguards'. FMT Note CF-2013-3/ Disponible (en anglais) à : [https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2013/june2013/FMT%20Note%20CF-2013-3\\_FCPF%20WB%20Safeguard%20Policies%20and%20UNFCCC%20REDD%2B%20Safeguards\\_FINAL.pdf](https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2013/june2013/FMT%20Note%20CF-2013-3_FCPF%20WB%20Safeguard%20Policies%20and%20UNFCCC%20REDD%2B%20Safeguards_FINAL.pdf)

## 2. INSTRUCTIONS DETAILLEES : UTILISATION DE L'OUTIL BeRT

**N.B.** Veuillez noter que Bert a été conçu pour Microsoft Excel 2013 pour Windows et qu'il peut y avoir des problèmes de compatibilité avec les versions antérieures d'Excel. Si vous rencontrez des problèmes avec l'outil, merci de contacter [BeRT@un-redd.org](mailto:BeRT@un-redd.org).

Ouvrez l'outil.

### 1) Ouvrez le fichier BeRT dans Microsoft Excel. Activez les macros<sup>8</sup>.

Sinon l'outil ne fonctionnera pas correctement.

- Cliquez sur Options dans l'onglet Avertissement de sécurité en haut de la fenêtre (voir la capture d'écran 1A).
- Sélectionnez l'option Activer ce contenu (cela peut être dans une boîte de dialogue qui s'affiche selon la version d'Excel utilisée (capture d'écran 1B i). Cliquez sur OK (capture d'écran 1B ii)).
- Enregistrez l'outil en tant que classeur Excel autorisant les macros et pensez à enregistrer le travail régulièrement.

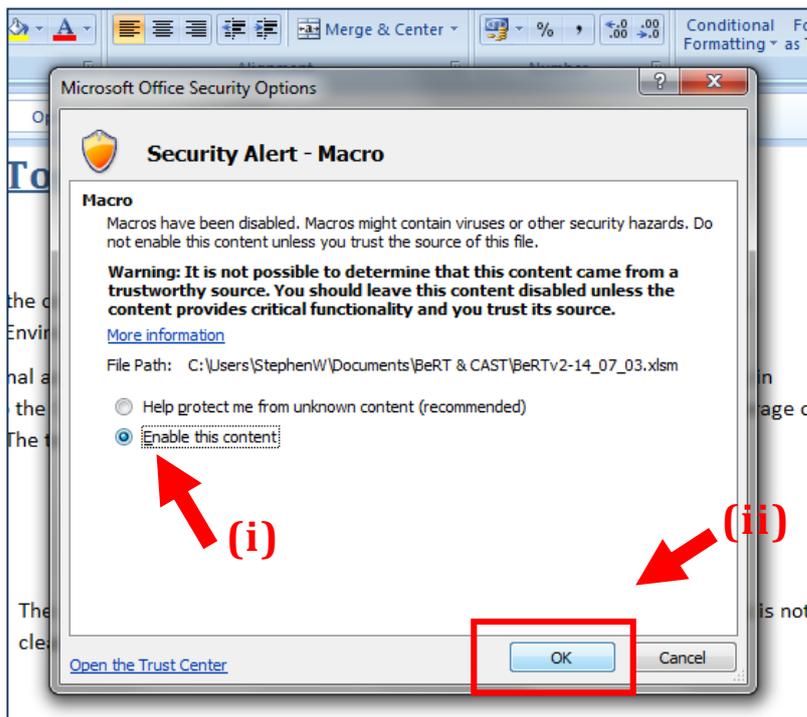


## Outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT) v2 :

Pour aider les pays à prendre en compte et respecter les garanties de Cancún

Capture d'écran 1A : activation des macros

<sup>8</sup> La première étape peut varier selon la version d'Excel utilisée, il n'est pas nécessaire d'activer les macros dans certaines versions.



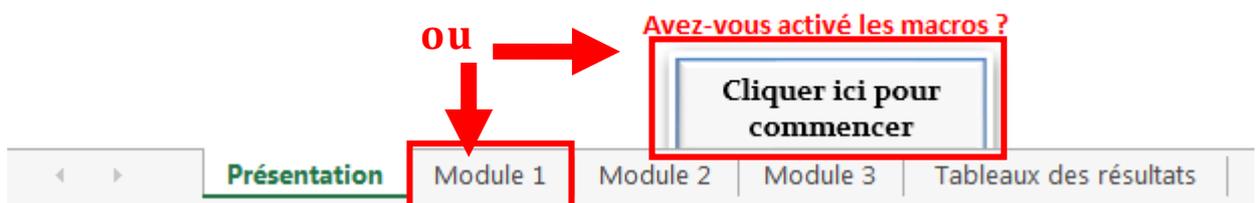
Capture d'écran 1B : activation des macros

## 2) Explorez l'outil.

Si c'est la première fois que vous utilisez l'outil BeRT, prenez quelques instants pour lire la présentation et pour vous familiariser avec la structure de l'outil.

## 3) Procédez au Module 1.

Lorsque vous êtes prêt(e), appuyez sur le bouton «Cliquez ici pour commencer» en bas de la page de présentation (Capture d'écran 1C). Vous pouvez aussi parcourir les différents modules à l'aide des onglets de la feuille de calcul en bas de l'écran.



Capture d'écran 1C : démarrage avec le Module 1

## MODULE 1 : DOCUMENTATION DES ACTIONS REDD+ POTENTIELLES

**Objectif:** Ce module a pour but d'identifier et de documenter les actions REDD+ anticipées dans le pays ou, si elles ne sont pas connues, les actions REDD+ qui pourraient être réalisables.

Ce module doit être réalisé avant de passer aux Modules 2 et 3. Les utilisateurs peuvent s'inspirer de la stratégie REDD+, la proposition R-PP, le document du programme national, la feuille de route REDD+ ou tout autre plan pertinent pour la REDD+ existant du pays pour remplir le tableau. L'objectif principal est de documenter les mesures associées à la mise en œuvre de la REDD+. Toutefois, la limite entre le degré de préparation de la REDD+ et la mise en œuvre de la REDD+ n'est pas toujours aussi claire. Les mesures visant à établir des conditions favorables pour la REDD+ peuvent se produire pendant les phases de préparation ou de mise en œuvre de la REDD+ et leur inclusion dans ce module peut donc être pertinente.

**Résultat:** Tableau des actions REDD+ par activité

**N.B.** Il est recommandé aux utilisateurs de réaliser le Module 1 avant un atelier, et de l'examiner au cours de l'atelier en question, afin de s'assurer d'avoir un point de départ commun et convenu par tous.

La CCNUCC définit la REDD+ comme comprenant cinq activités : a) réduction des émissions dues au déboisement ; b) réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ; c) conservation des stocks de carbone forestiers ; d) gestion durable des forêts ; et e) renforcement des stocks de carbone forestiers. Les actions REDD+ (également appelées « politiques » ou « mesures ») désignent les interventions spécifiques qui mettent en œuvre ces activités dans la pratique (par exemple, étendre le réseau des aires protégées).

### Étapes

#### 1) Indiquez les actions REDD+ anticipées.

- Indiquez les actions REDD+ dans la première colonne du tableau (Capture d'écran 2A i).
- Au lieu de lister des stratégies générales, soyez aussi précis que possible lorsque vous documentez les actions REDD+ potentielles. Cela aide à considérer les bénéfiques et risques potentiels de manière plus précise.
- Vous trouverez quelques exemples dans le Tableau 1 (Capture d'écran 2A).

#### 2) Organisez les mesures par activités REDD+ ou conditions favorables.

- Cochez les cases lorsque les actions REDD+ individuelles mentionnées correspondent à une ou plusieurs des cinq activités REDD+ (vous pouvez cocher plus d'une case par mesure) et / ou lorsqu'elles fournissent des conditions favorables permettant au pays d'aborder les activités REDD+ (activités visant à renforcer les capacités, par exemple) (Capture d'écran 2A ii).

Tableau 1 : Pertinence des actions REDD+ avec les cinq activités REDD+

Actions REDD+ potentielles	Pertinence des activités REDD+					Conditions favorables aux activités REDD+
	Réduction des émissions liées à la déforestation	Réduction des émissions liées à la dégradation des forêts	Conservation des stocks de carbone forestiers	Gestion durable des forêts	Amélioration des stocks de carbone forestiers	
1 Reboisement pour la production de bois/fibres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Protection contre les incendies de forêt	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Renforcer et clarifier la sécurité foncière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Capture d'écran 2A : Actions REDD+

(i)

(ii)

- On entend par « conditions favorables » les activités de préparation à la REDD+ qui sont poursuivies lors de la phase de mise en œuvre. Alors que les garanties de Cancún ne s'appliquent pas à la phase de préparation à la REDD+, les activités de préparation à la REDD+ (telles que la consultation ou la mise en place de parcelles de surveillance des forêts) peuvent se poursuivre lors de la phase de mise en œuvre. Comme elles peuvent impliquer des bénéfiques et risques importants, l'utilisateur peut choisir d'inclure ces « conditions favorables » dans l'analyse.
- À tout moment au cours de l'utilisation de l'outil, vous pouvez choisir d'ajuster automatiquement le texte à la taille des cellules, si nécessaire, en cliquant sur l'icône appropriée (Capture d'écran 2B)

Si nécessaire, cliquez ici  
pour auto-ajuster le texte

Capture d'écran 2B: Ajuster automatiquement le texte aux cellules

### 3) Consultez les résultats.

- Consultez les résultats de cet exercice en cliquant sur l'icône « Aperçu du tableau des résultats » ou sur l'onglet « Tableaux des résultats » (Capture d'écran 2C).
- Vous pouvez choisir d'imprimer le tableau des résultats (Capture d'écran 2D).
- Vous pouvez naviguer entre les tableaux des résultats pour différents modules et garanties en cliquant sur l'icône "Retour au menu des tableaux de résultats" de n'importe quel module. Cela fera apparaître le menu des tableaux de résultats (Capture d'écran 2D et 2E).

Si nécessaire, cliquez ici pour auto-ajuster le texte

**Aperçu du Tableau des résultats**

Continuer avec le Module 2

Présentation | **Module 1** | Module 2 | Module 3 | **Tableaux des résultats** | (+)

Capture d'écran 2C : Localiser les tableaux des résultats

**Imprimer Tableau des résultats**

Révision du Module 1

Poursuivez avec le Module 2

**Retour au Menu des Tableaux des résultats**

Capture d'écran 2D : Naviguer parmi les choix relatifs aux tableaux de résultats

## Tableaux des résultats

Les Tableaux des résultats seront automatiquement disponibles dans cette section une fois que les tableaux d'entrées ont été réalisés.

Sinon, vous pouvez également cliquer sur les cases appropriées ci-dessous pour afficher le(s) tableau(x) de résultats choisi (s) :

Module 1	Module 2	Module 3	
Tableau 1	Tableau 2 - Toutes les garanties	Tableau 3 - Toutes les garanties	Notes - Toutes les garanties
	Garantie (a)	Garantie (a)	Garantie (a)
	Garantie (b)	Garantie (b)	Garantie (b)
	Garantie (c)	Garantie (c)	Garantie (c)
	Garantie (d)	Garantie (d)	Garantie (d)
	Garantie (e)	Garantie (e)	Garantie (e)
	Garantie (f)	Garantie (f)	Garantie (f)
	Garantie (g)	Garantie (g)	Garantie (g)

Capture d'écran 2E : Menu des tableaux de résultats

#### 4) Procédez au Module 2.

- Cliquez sur l'onglet « Module 2 » ou sélectionner l'icône « Continuer avec le Module 2 ».

### Documents de support

L'Annexe 1 fournit une typologie des actions REDD+ potentielles pour les cinq activités REDD+, compilée par le panel d'experts internationaux du partenariat de collaboration sur les forêts. Elle n'est fournie qu'à titre d'exemple. Si un pays a une opinion différente sur les mesures qui correspondent aux différentes activités, cette opinion prévaudra.

## MODULE 2: IDENTIFICATION DES RISQUES ET DES BÉNÉFICES DES ACTIONS REDD+

**Objectif:** Rapidement évaluer les bénéfices et les risques potentiels des actions REDD+ documentées dans le Module 1. Ces informations seront utilisées dans le Module 3 pour déterminer dans quelle mesure les politiques, les lois et les réglementations existantes couvrent les garanties de Cancún. La structure de ce module suit les garanties de Cancún et les questions d'orientation dérivées des principes et des critères sociaux et environnementaux (PCSE) du programme ONU-REDD pour clarifier les principes généraux décrits dans les accords de Cancún. Pour chaque garantie, les participants devront identifier les bénéfices potentiels et les risques des différentes actions REDD+. Ces bénéfices et risques seront ensuite utilisés dans l'analyse des lacunes des PLR existantes (Module 3).

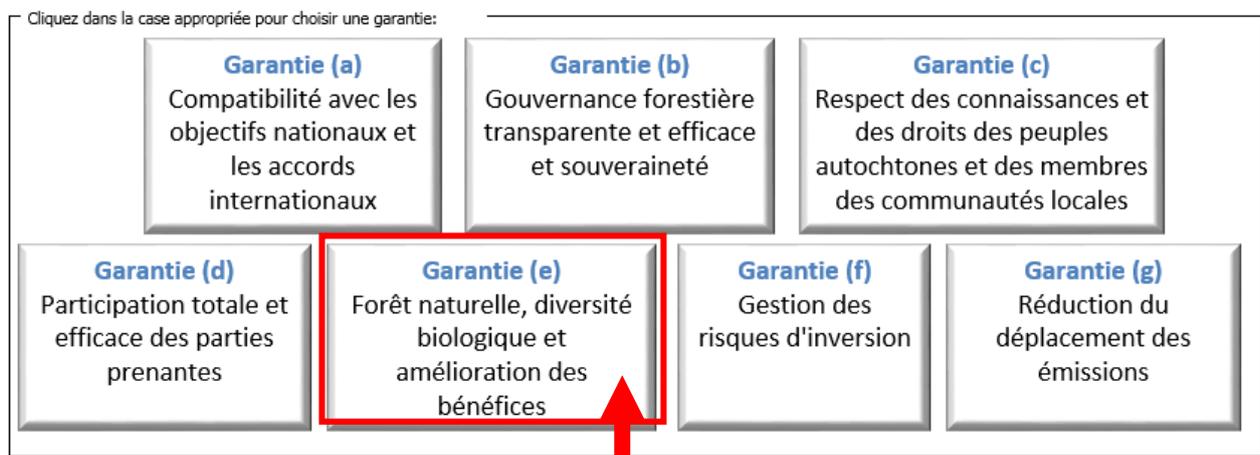
**Résultat:** Tableau des bénéfices et des risques potentiels organisés en fonction des garanties de Cancún, avec une évaluation qualitative de l'impact et de la probabilité des bénéfices et des risques identifiés.

**N.B.** Il peut être pratique d'imprimer le tableau des résultats du Module 1 pour compléter le Module 2. Cela permet de faciliter la discussion et de voir les actions REDD+ avec un long texte qui peuvent ne pas être entièrement visibles dans le menu déroulant du Module 2.

### Étapes

#### 1) Sélectionnez une garantie.

- Les garanties sont considérées l'une après l'autre. Sélectionnez la première garantie pour laquelle vous voulez considérer les bénéfices et les risques potentiels des actions REDD+ du Module 1 (Capture d'écran 3A).



Capture d'écran 3A : Dans cet exemple, l'utilisateur a choisi la garantie « e ».

#### 2) Familiarisez-vous avec les problématiques à considérer liés aux garanties.

- Veuillez noter que les problématiques clés fournies sont généralisées et indicatives, et doivent être comprises dans le contexte national.

### 3) Répondez aux questions d'orientation en cochant les cases (Capture d'écran 3B).

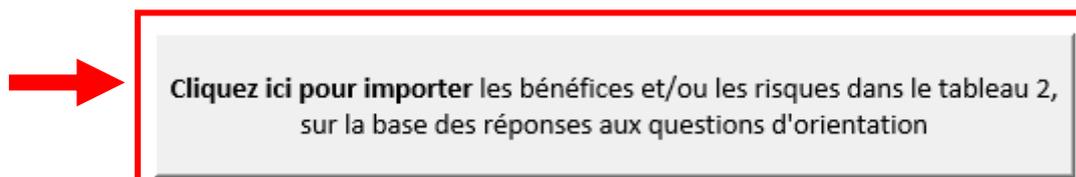
- Plusieurs questions d'orientation sont fournies pour chaque garantie. Elles visent à vous aider à identifier les bénéfiques et les risques et à alimenter la discussion. Cependant, ces questions ne sont pas exhaustives et les utilisateurs sont encouragés à réfléchir aux autres risques et bénéfiques qui ne sont pas traités dans les questions d'orientation.
- Cochez «Oui» ou «Non» pour chaque question. Si vous n'avez pas les informations nécessaires pour répondre à la question, vous pouvez choisir «Ne sait pas». Cela sera enregistré et pourra fournir une archive utile sur les lacunes des connaissances.

	Oui	Non	Ne sait pas
<b>1. L'une des actions REDD+ identifiées dans le Module 1 est-elle susceptible de :</b>			
1.1. Contribuer de manière spécifique à la réalisation des objectifs du programme forestier national ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
1.2. Contribuer de manière spécifique à la réalisation des objectifs des politiques relatives à l'adaptation au changement climatique (par exemple restaurer les bassins versants dégradés afin de réduire les risques d'inondation, par exemple) ou d'autres objectifs d'atténuation du changement climatique ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.3. Contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ou d'autres engagements internationaux en matière de lutte contre la pauvreté ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.4. Contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (par exemple en reboisant les forêts avec des espèces autochtones) ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.5. Avoir potentiellement des impacts négatifs inéquitables ou discriminatoires sur les populations concernées, en particulier sur les populations pauvres ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Capture d'écran 3B : Questions d'orientation du Module 2

### 4) Ajoutez les bénéfiques et les risques dans le Tableau 2.

- Les réponses aux questions d'orientation peuvent être utilisées pour saisir automatiquement des informations sur les bénéfiques et les risques dans le Tableau 2 ci-dessous en cliquant sur Importer (Capture d'écran 3C).
- Lisez attentivement ces bénéfiques et risques préliminaires et modifiez le texte afin qu'il soit approprié dans le contexte national et reflète les bénéfiques ou les risques discutés dans le groupe. Double-cliquez sur le texte pour le modifier (Capture d'écran 3D).
- Ajoutez tout autre bénéfice ou risque pertinent pour la garantie dans une nouvelle ligne. Ne vous sentez pas limité par le contenu automatique, considérez les bénéfiques et risques au-delà des questions d'orientation.
- Notez que vu que les garanties (f) et (g) sont axées sur les risques, les sections sur ces garanties du Module 2 sont également axées sur les risques et excluent la considération des bénéfiques.



Capture d'écran 3C : Importation des bénéfiques et des risques suggérés par les réponses aux questions d'orientation

Bénéfices		Estimation des bénéfices	
(Pour voir un exemple de bénéfice, sélectionnez tout d'abord un exemple d'action REDD+ dans la liste déroulante de gauche.)		Probabilité	Impact
▼	<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel pour une plateforme permettant une gestion souple et évolutive, et une prise de décision informée, reposant sur les contributions des acteurs. Veuillez fournir des informations supplémentaires.</li> </ul>	Sélectio ▼	Sélectio ▼
▼	<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel pour une plateforme bien conçue d'anticiper le volume des réclamations, et d'opérer d'une manière transparente et juste, remédiant ainsi aux conflits avant qu'ils ne prennent de l'ampleur. Veuillez fournir des informations supplémentaires.</li> </ul>	Sélectio (i) ▼	Sélectio (ii) ▼

Capture d'écran 3D: Importation des bénéfices et des risques suggérés par les réponses aux questions d'orientation

### 5) Attribuer les bénéfices et les risques aux actions REDD+ (Capture d'écran 3E).

- Rappelez-vous de la ou des actions que vous envisagiez lorsque vous avez ajouté ou modifié les bénéfices et les risques et, pour chacune d'entre elles, choisissez une option dans le menu déroulant dans la colonne REDD+ actions de Module 1 (actions REDD+ du Module 1). Si plusieurs actions sont associées au bénéfice ou au risque, copiez et collez le texte du bénéfice dans l'une des lignes vides. Pour les bénéfices et les risques qui ne sont pas associés à des actions spécifiques, choisissez la catégorie «Général» dans la liste déroulante.
- Vous pouvez afficher quelques exemples de texte en cliquant dans le menu déroulant de la première cellule bleu clair en dessous de l'en-tête de la colonne.

Bénéfices pertinentes pour la garantie considérée	Actions REDD+ du Module 1 (toutes les actions ne présentent pas forcément des bénéfices pertinents pour la garantie considérée.)	Bénéfices
	CLIQUEZ POUR UN EXEMPLE: ▼  Cliquez ici pour sélectionner une action de Module 1: ▼ Cliquez ici pour sélectionner une action de Module 1: 1) Reboisement pour la production de bois/fibres 2) Protection contre les incendies de forêt 3) Renforcer et clarifier la sécurité foncière 4) Mesures de protection 5) 6) 7) 8) 9) 10) 11)	(Pour voir un exemple de bénéfice, sélectionnez tout d'abord un exemple d'action REDD+ dans la liste déroulante de gauche.)  <ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel des action(s) REDD+ pour améliorer l'état des zones importantes en termes de biodiversité. Veuillez fournir des informations supplémentaires.</li> <li>Potentiel des action(s) REDD+ pour éviter l'érosion du sol et maintenir la qualité de l'eau. Veuillez fournir des informations supplémentaires.</li> <li>Potentiel des action(s) REDD+ pour améliorer l'accès des communautés locales aux produits forestiers. Veuillez fournir des informations supplémentaires.</li> </ul>

Capture d'écran 3E : Allocation des mesures aux bénéfices

**6) Assignez la probabilité et l'impact aux bénéfices et aux risques (Capture d'écran 3F).**

- Cette évaluation préliminaire rapide des probabilités et des impacts vise à classer les bénéfices et les risques en termes de priorité pour leur prise en compte.
- Dans la liste déroulante, sélectionnez la probabilité que le bénéfice ou le risque se concrétise si la mesure est mise en œuvre.
  - La probabilité se définit comme le niveau de certitude que ce bénéfice ou ce risque va se réaliser, et est évalué selon une échelle qualitative simple: haute, moyenne ou basse.
- Sélectionnez ensuite le niveau d'impact de cette mesure.
  - L'impact se définit comme l'importance de l'effet que le bénéfice ou le risque aurait s'il se réalisait, et est évalué selon une échelle qualitative simple: haute, moyenne ou basse.

The screenshot shows a blue header with the text 'Estimation des bénéfices'. Below this, there are two columns: 'Probabilité' and 'Impact'. Each column has a dropdown menu. The 'Probabilité' dropdown is currently open, showing three options: 'Haute', 'Moyenne', and 'Basse'. The 'Impact' dropdown is closed. The interface is designed for selecting the probability and impact of a benefit or risk.

Capture d'écran 3F : Assigner la probabilité et l'impact aux bénéfices

**7) Consultez les résultats.**

- Consultez les résultats de cet exercice en cliquant sur l'icône « Aperçu du tableau des résultats » ou sur l'onglet « Tableaux des résultats ».
- Notez que les questions d'orientation avec comme réponse « Ne sait pas » seront enregistrées en bas du tableau des résultats du Module 2 (Capture d'écran 3G).

**Des Questions d'orientation avec « Ne sais pas », comme réponse choisie :**

1. L'une des actions REDD+ identifiées dans le Module 1 est-elle susceptible de :
  - 1.1. Contribuer de manière spécifique à la réalisation des objectifs du programme forestier national ?

Capture d'écran 3G : Tableau des résultats du Module 2 enregistrant les questions avec comme réponse "Ne sait pas"

**8) Procédez au Module 3.**

- Cliquez sur l'onglet Module 3.

## MODULE 3 : IDENTIFICATION DES POLITIQUES, LOIS ET REGLEMENTATIONS PERTINENTES ET DES LACUNES

**Objectif:** Déterminer s'il existe des PLR couvrant les bénéfices et les risques identifiés, les lacunes et si toute politique, législation ou réglementation existante entre en conflit avec celles identifiées comme soutenant les garanties. Pour chacune des garanties, les participants devront identifier les PLR en place couvrant les bénéfices et les risques identifiés dans le Module 2. Cela pourra leur permettre de mieux comprendre la manière dont les PLR doivent être modifiées ou introduites de façon à mieux correspondre aux besoins de l'approche nationale en matière de garanties.

**Résultat:** Tableau des PLR existantes abordant les garanties de Cancún et évaluation de leur performance dans la prise en compte des bénéfices et des risques identifiés, ainsi qu'une liste des lacunes dans les PLR.

### Étapes

#### 1) Sélectionnez la garantie de votre choix.

- Sélectionnez la garantie en haut de la page.

#### 2) Répondez aux questions d'orientation

- Enregistrez vos réponses dans la section «Remarques» fournie. Enregistrer les points soulevés peut fournir une ressource précieuse pour des travaux ultérieurs sur les PLR (Capture d'écran 4A).
- La discussion peut s'inspirer d'une liste préparée des PLR pertinentes et de l'examen des copies des textes des PLR fournies.

	Remarques (le cas échéant)
1. Des politiques, lois, règlements ou d'autres mesures sont-elles en place (ou prévues) pour:	
1.1. Améliorer les informations sur l'ampleur, la distribution et les tendances actuelles des stocks de carbone?	
1.2. Identifier les facteurs potentiels du changement d'affectation des terres et de la dégradation des forêts à l'avenir ?	
1.3. Utiliser des concessions pour autoriser ou dissuader différentes activités forestières?	
1.4. Limiter les impacts potentiels du changement climatique et / ou l'évolution démographique sur les forêts et les services éco-systémiques (plans NAPA, NAMA, plans agricoles, forestiers et autres planifications sectorielles)?	
1.5. Intégrer la planification REDD+ à d'autres procédures de planification?	
1.6. Identifier et / ou répondre à de nouvelles informations sur les risques d'inversion des accomplissements de la REDD+ ?	
1.7. Permettre de contrôler les inversions des accomplissements de la REDD+?	
2. Quel est le degré d'accessibilité, de prévisibilité et d'équité de chacune de ces politiques?	
3. Des plans sont-ils en place pour contrôler leur mise en application efficace?	

Capture d'écran 4A : Questions d'orientation et remarques dans le module 3

#### 3) Sélectionnez tous les bénéfices et les risques ou ceux qui sont prioritaires.

- Cochez l'option « Tous les bénéfices et les risques » ou l'option « Seulement les priorités potentielles » (Capture d'écran 4B). Les bénéfices et les risques que vous avez identifiés pour cette garantie particulière dans le Module 2 seront alors importés dans le Tableau 3 (Capture d'écran 4C i).
- Les bénéfices et risques à priorité potentielle sont définis comme des bénéfices avec une probabilité moyenne et un haut impact et des risques avec une haute probabilité et un haut

impact. L'idée est qu'il n'est pas nécessaire de porter une attention particulière aux politiques pour les bénéfices à probabilité haute ou basse, car ils ont déjà beaucoup ou très peu de chances de se produire. Les bénéfices à haut impact mais à probabilité moyenne pourraient être influencés par les décideurs politiques pour devenir des bénéfices à haut impact et haute probabilité. Ce sous-ensemble est donc considéré comme à priorité potentielle. Les risques à haute probabilité et haut impact sont également les risques qu'il faut gérer le plus rapidement possible grâce à des PLR appropriées.

À partir du module 2, importer:

Tous les risques et les bénéfices

Seulement les priorités potentielles: Bénéfices: probabilité moyenne / haut impact  
Risques: haute probabilité / haut impact



Capture d'écran 4B: Choisir d'évaluer tous les bénéfices ou seulement les priorités potentielles

**4) Identifiez les politiques, lois et réglementations favorisant les bénéfices (Capture d'écran 4C).**

- Indiquez les PLR spécifiques qui vont contribuer à réaliser les bénéfices identifiés (Capture d'écran 4C, ii).
- Vous pouvez indiquer plusieurs PLR en les saisissant sous la première pour un bénéfice. Ajoutez les autres en dessous en les numérotant (1, 2, 3, etc.) et sans renseigner le champ de description. Des exemples sont disponibles et surlignés en bleu plus clair en haut du tableau.

**5) Évaluez la pertinence et la couverture (Capture d'écran 4C, iii).**

- Dans la colonne « Comment ce bénéfice est-il couvert par ces PLR? » saisissez une brève description de la manière dont la politique, la législation ou la réglementation couvre le bénéfice. Sa mise en œuvre efficace garantira-t-elle la réalisation du bénéfice? Y a-t-il certains aspects de la réalisation du bénéfice que la politique, la législation ou la réglementation ne couvre pas?

Description		PLR pertinentes pour le bénéfice		Comment ce bénéfice est-il couvert par ces PLR ?
EXEMPLE	Des efforts pour une meilleure coordination initiés grâce au processus REDD+ ont permis d'améliorer la communication entre les ministères pour une plus grande uniformité globale des politiques sectorielles.	1	Stratégie de lutte contre la pauvreté.	Existence d'une communication interministérielle pour réaliser la stratégie de lutte contre la pauvreté.
Bénéfices	Zonage de reboisement autour des villes répond aux objectifs du plan d'adaptation (CCNUCC) et les objectifs de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification	1	Aménagement du territoire périurbain	L'aménagement du territoire périurbain peut entrer en conflit avec ou soutenir cette politique de zonage.
	↑ (i)		↑ (ii)	↑ (iii)

Capture d'écran 4C (avec texte d'exemple)

**6) Évaluez l'efficacité (Capture d'écran 4D, i).**

- Dans la colonne de droite, indiquez dans quelle mesure cette PLR particulière est mise en œuvre. Dans quelle mesure la politique, législation ou réglementation est-elle appliquée dans la pratique? S'il s'agit d'une loi ou d'une réglementation, dans quelle mesure est-elle appliquée? S'il s'agit d'une politique, quel degré d'engagement existe-t-il pour garantir sa mise en œuvre? Les mécanismes utilisés pour fournir les résultats escomptés sont-ils efficaces?

**7) Évaluez les conflits (Capture d'écran 4D, ii).**

- Dans la 7<sup>ème</sup> colonne, « PLR conflictuelles ? », indiquez toute autre politique, législation ou réglementation qui est en conflit avec les objectifs des PLR spécifiques que vous avez identifiées. Existe-t-il des PLR incitant les personnes à agir d'une manière ayant un effet négatif sur les bénéfiques?
- L'évaluation pourrait inclure l'étude des lois coutumières et considérer si elles soutiennent ou sont en conflit avec les PLR officielles.

**8) Identifiez les lacunes des politiques, lois ou réglementations (Capture d'écran 4D, iii).**

- Réfléchissez aux résultats de ce processus, y compris la couverture des PLR spécifiques, leur efficacité et l'impact de toute PLR conflictuelle. Ces facteurs créent-ils des lacunes en termes de la capacité des PLR en vigueur à réaliser les bénéfiques identifiés comme pertinents pour les mesures et les stratégies REDD+ sur lesquelles travaille le pays ? Existe-t-il des bénéfiques potentiels qui ne sont pas couverts par les PLR en vigueur ? Ajoutez-les dans la colonne Lacunes identifiées pour chaque bénéfice spécifique, le cas échéant.
- Il se peut que des groupes de PLR et/ou de PLR en vigueur conflictuelles ne contribuent qu'à une seule lacune. Si c'est le cas, n'essayez pas de remplir chaque cellule, mais précisez plutôt quelles PLR sont pertinentes pour quelle lacune et vice-versa.

Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace?	PLR conflictuelles?	Lacunes identifiées
Certains ministères sont plus influents que d'autres.	Non.	Les pratiques actuelles limitent la communication interministérielle (peu de réunions regroupant le personnel de différents ministères, par exemple).
Trois villes ont cette politique en place, mais la plupart des villes manquent de cette politique de zonage.	Dans l'une des villes, l'aménagement du territoire périurbain est en conflit avec le zonage.	La mise en œuvre de la politique de zonage varie à travers le pays.  Conflit entre le zonage de reboisement et l'aménagement du territoire périurbain dans l'une des villes, potentiel de conflit ailleurs.
 (i)	 (ii)	 (iii)

Capture d'écran 4D (avec texte d'exemple)

**9) Réalisez les étapes 1 à 7 pour tous les bénéfiques du tableau.**

- Notez que vu que les garanties (f) et (g) sont axées sur les risques, les sections sur ces garanties du Module 3 sont également axées sur les risques et excluent la considération des bénéfiques.

10) Réalisez les étapes 1 à 8 pour les risques.

11) Précisez la couverture / les lacunes globales des politiques, lois ou réglementations pour les garanties (Capture d'écran 4E).

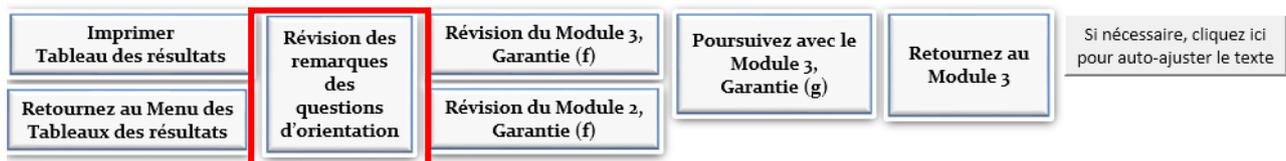
- Prenez le temps de discuter de la couverture et des lacunes globales des PLR pour les garanties spécifiques. C'est l'occasion pour vous d'interpréter les résultats, de collecter des points de vue, de sélectionner les lacunes les plus urgentes à combler et de créer une vue d'ensemble de la manière dont les garanties sont abordées.



Capture d'écran 4E: La couverture / les lacunes globales des PLR pour les garanties

12) Consultez les résultats.

- Consultez les résultats de cet exercice en cliquant sur l'icône « Aperçu du tableau des résultats » ou sur l'onglet « Tableaux des résultats ».
- Vous pouvez revoir les notes enregistrées pour les questions d'orientation en cliquant sur l'icône « Revoir les notes sur les questions d'orientation » (Capture d'écran 4F). Vous pouvez aussi accéder aux notes pour l'ensemble des garanties via le menu des tableaux de résultats.



Capture d'écran 4F : Revoir les notes sur les questions d'orientation pour le module 3

13) Revenez au Module 2 pour sélectionner une autre garantie.

## Documents de support

Pour chaque garantie, une liste de politiques, lois ou réglementations nationales et internationales potentiellement pertinentes est fournie (Annexe 2).

## ANNEXES: DOCUMENTS DE SUPPORT

### ANNEXE 1 : PERTINENCE DES ACTIONS REDD+ AVEC LES CINQ ACTIVITES REDD+

Adapté de Parrotta, J.A., Wildburger, C. & Mansourian, S. (eds.). 2012. *Understanding Relationships between Biodiversity, Carbon, Forests and People: The Key to Achieving REDD+ Objectives. A Global Assessment Report*. Préparé par Global Forest Expert Panel on Biodiversity, Forest Management, and REDD+. IUFRO World Series Vol. 31, Vienne.

Pertinence des activités REDD+					
Actions REDD+ potentielles	Réduction des émissions liées à la déforestation	Réduction des émissions liées à la dégradation des forêts	Amélioration des stocks de carbone forestiers	Gestion durable des forêts	Conservation des stocks de carbone forestiers
<b>Amélioration des pratiques agricoles</b>					
Intensification agricole durable	••	•	•		•
Agroforesterie		•	•		•
Agriculture itinérante durable	•	••	•		•
Protection contre les incendies	•	••	••	••	•
<b>Garanties</b>	••	••	•	•	••
<b>Réduction des impacts de l'utilisation extractive</b>					
Réduction de l'impact de l'exploitation forestière		••		••	
Efficacité, production alternative ou substitution du bois de chauffage et de PFNL		••		••	
Réglementation de la chasse		••		•	
<b>Régénération / reboisement</b>					
Régénération naturelle assistée	•	•	••	•	
Boisement et reboisement principalement pour la production de bois / fibres			••		
Reboisement principalement pour la biodiversité et les services éco-systémiques		•	•		
Planification et coordination à l'échelle du paysage	••	••	•	••	•

Certaines actions ont un rôle important et direct à jouer dans une activité REDD+ particulière (\*\*), tandis que d'autres peuvent avoir une pertinence moins immédiate, tout en ayant tout de même un rôle à jouer. Par exemple, la conséquence des incendies est en premier lieu une dégradation des forêts, mais peut aussi entraîner une déforestation dans certains cas. La protection contre les incendies peut donc jouer un rôle important immédiat dans la réduction des émissions liées à la dégradation des forêts et un rôle clé pour garantir la réussite des efforts visant à améliorer les stocks de carbone et à gérer les forêts de production de manière durable. La protection contre les incendies peut aussi s'avérer pertinente pour la réduction des émissions liées à la déforestation.

## ANNEXE 2: GUIDE ADDITIONNEL POUR L'UTILISATION DU BeRT DANS LE CADRE D'UN ATELIER

### Annexe 2.1 : BeRT dans le cadre d'un atelier – en bref

**Temps requis** : Le temps requis pour appliquer le BeRT dépend de la portée de l'atelier et des garanties qu'il vise à traiter. Des estimations de la durée de chaque module sont indiquées ci-dessous. Voir aussi l'exemple d'ordre du jour d'un atelier en Annexe 2.3.

- **Module 1** : Discussion de la liste des actions REDD+ préparée en amont de l'atelier: 0,5-1 heure (si un exercice de classement par priorité est nécessaire)
- **Module 2** : 2-3 heures par garantie
- **Module 3** : 2 heures par garantie
- Compléter les Modules 2 et 3 pour toutes les garanties devrait prendre 4 jours environ.

**Travail en groupe** : Il est recommandé de répartir les participants à l'atelier en petits groupes afin d'examiner différentes garanties. La formation des groupes doit correspondre à l'expertise des participants pertinente pour la garantie en question. La taille optimale pour de tels groupes est probablement de trois à cinq participants.

**Facilitateurs** : Il est recommandé qu'un facilitateur ayant une bonne compréhension de la garantie en question et expérimenté dans l'utilisation de l'outil BeRT accompagne chaque groupe. Le nombre de facilitateurs requis dépend du nombre de groupe travaillant en parallèle.

#### **Ressources pour les facilitateurs**

- Liste des préparations en amont de l'atelier (Annexe 2.2)
- Projet d'ordre du jour de l'atelier (Annexe 2.3)
- Guide pour l'identification des Politiques, Lois et Réglementations (PLR) (Annexe 3)
- Présentation introductive expliquant le fonctionnement de l'outil et des modules et les termes clés (disponible sur demande, contacter [BeRT@un-redd.org](mailto:BeRT@un-redd.org)).

## Annexe 2.2: Préparations en amont de l'atelier

- 1. Identifier les actions REDD+ potentielles et compléter le Module 1.** L'identification des actions REDD+ peut se baser sur la stratégie REDD+ du pays (si elle est finalisée), sa proposition pour la préparation à la REDD+ ou sur des consultations avec les partenaires nationaux. S'il y a des informations sur les actions prioritaires, il peut être utile de réduire la liste d'actions pour l'atelier. S'il n'y a pas d'information sur les priorités, l'atelier peut inclure un exercice de classement par priorité par les participants.
- 2. Identifier les politiques, lois et réglementations existantes qui sont pertinentes pour les garanties.** Un partenaire ou un consultant national peut être chargé d'entreprendre un examen afin d'identifier les PLR pertinentes. Cela peut aussi comprendre une première mise en correspondance des PLR et des garanties de Cancún. L'identification doit viser à rassembler les PLR pertinentes, en mettant en évidence les sections correspondantes si besoin. Il est recommandé de mettre à disposition des copies des textes des PLR pertinents à l'atelier.
- 3. Mettre en correspondance les garanties ou standards nationaux et les garanties de Cancun (le cas échéant).** Si un pays a développé un ensemble de garanties ou standards nationaux, il est conseillé de les mettre en correspondance avec les garanties de Cancun.
- 4. Assurer la participation d'un large panel de parties prenantes, ayant les connaissances et l'expérience appropriées, pour refléter les garanties traitées par l'atelier.** En fonction des garanties qui sont examinées, la participation de diverses parties prenantes, représentatives de l'ampleur des connaissances et des expériences pertinentes pour les garanties, est encouragée. Cela peut comprendre des participants avec une expérience dans le domaine du développement, de l'environnement, la foresterie, la société civile, le droit et la politique. La participation de diverses parties prenantes peut contribuer à s'assurer que l'ensemble des bénéfices et des risques sont examinés, en réduisant les réticences à prendre les risques en considération.

Ou bien, en raison de la nature technique du BeRT, un engagement plus large des parties prenantes pourrait suivre l'application de l'outil dans le cadre d'un atelier de plus petite envergure. Cet engagement pourrait consister par exemple en la validation des résultats, une discussion plus large sur l'efficacité des PLR sur les garanties qui ont été identifiées, ou la sélection de groupes afin de remplir les lacunes dans les connaissances mises en évidence par le premier atelier. Les [Orientations communes ONU-REDD/FCPF concernant l'engagement des parties prenantes](#) (en anglais) fournissent plus d'informations sur l'engagement des parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés qui dépendent des forêts.

### Annexe 2.3 : Projet d'ordre du jour de l'atelier pour utiliser l'outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT v2)

Le projet d'ordre du jour fournit un exemple de la manière dont on peut traiter toutes les garanties en 4 jours. Il comprend une journée d'introduction avec des présentations et le Module 1, deux jours où trois groupes travaillent en parallèle sur une garantie par jour (Modules 2 et 3) et un dernier jour pour traiter tous ensemble de la garantie (a) et élaborer des recommandations pour remédier aux lacunes identifiées dans les PLR. Une demi-journée optionnelle est incluse pour circuler les résultats de l'atelier à un public de parties prenantes plus large.

	Contenu	Notes
Jour 1	<p>Point sur REDD+ et les garanties REDD+ dans le pays</p> <p>Objectifs de l'atelier</p> <p>Introduction au cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Où intégrer un examen des PLR ?</li> <li>• Appui et outils du Programme ONU-REDD (y compris l'Outil pour les approches nationales des garanties (CAST))</li> </ul> <p>Exemples d'expériences et d'approches nationales des garanties d'autres pays</p> <p>Outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT) v2</p> <p>Introduction aux PLR pertinentes dans le pays</p> <p><b>BeRT module 1</b></p>	<p>Des groupes examinent la liste d'actions REDD+ préparée auparavant. Cela peut inclure le classement des actions par priorité.</p>
Jour 2	<p><b>BeRT modules 2 et 3 :</b></p> <p>Garantie (b) (Gouvernance forestière transparente et efficace et souveraineté)</p> <p>Garantie (c) (Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales)</p> <p>Garantie (e) (Forêt naturelle, diversité biologique, amélioration des bénéfices)</p>	<p>3 groupes travaillent sur l'intégralité des modules 2 et 3 pour la garantie qui leur est attribuée et font un compte-rendu en séance plénière.</p>
Jour 3	<p><b>BeRT modules 2 and 3 :</b></p> <p>Garantie (d) (Participation totale et efficace des parties prenantes)</p> <p>Garantie (f) (Gestion des risques d'inversion)</p> <p>Garantie (g) (Réduction du déplacement des émissions)</p>	<p>3 groupes travaillent sur l'intégralité des modules 2 et 3 pour la garantie qui leur est attribuée et font un compte-rendu en séance plénière.</p>

<p>Jour 4</p>	<p><b>BeRT modules 2 and 3 :</b>                  Garantie (a) (Compatibilité avec les objectifs nationaux et les accords internationaux)</p> <p><b>Recommandations et futures étapes pour remédier aux lacunes identifiées dans les PLR</b></p>	<p>Tous les participants travaillent sur la garantie (a) étant donné son caractère intersectoriel. La garantie (a) est souvent considérée comme la plus complexe et c'est pourquoi elle est abordée en dernier.</p>
<p>Jour 5                  (demi-journée)</p>	<p>Circulation des résultats de l'atelier à un public plus large de parties prenantes</p>	

### ANNEXE 3: GUIDE POUR IDENTIFIER LES POLITIQUES, LOIS ET RÉGLEMENTATIONS (PLRs) PERTINENTES

Les tableaux suivants mettent en évidence les problématiques clés liées aux garanties de Cancún et les types de politiques, lois et réglementations qui sont potentiellement pertinents à chaque garantie. Ceux-ci peuvent être une référence utile pour guider un examen des politiques, lois et réglementations avant l'atelier.

*Garantie (a) - Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs;*

Problématiques à considérer	PLR nationales potentiellement pertinentes	Conventions et accords internationaux potentiellement pertinents
<p>1. Cohérence avec les engagements internationaux sur le climat ; contribution aux objectifs de la politique nationale relative au climat, y compris ceux des stratégies d'atténuation et d'adaptation.</p> <p>2. Cohérence avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable pour l'après 2015 ; contribution aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.</p> <p>3. Cohérence avec les engagements internationaux sur l'environnement ; contribution aux politiques nationales de conservation de la biodiversité (y compris les stratégies et les plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité) et aux autres objectifs de la politique de gestion de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>4. Cohérence avec les obligations de l'État en matière de droits de l'Homme selon le droit international, y compris les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et la Convention 169 de l'OIT, le cas échéant.</p> <p>5. Cohérence et complémentarités avec les objectifs du programme forestier national.</p> <p>6. Coordination entre les agences et organismes en charge de la mise en œuvre de la REDD+, les programmes forestiers nationaux et la(les) politique(s) nationale(s) promulguant les conventions et les accords internationaux pertinents.</p> <p>7. Cohérence avec les autres conventions et accords internationaux pertinents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme forestier national</li> <li>• Politiques et normes de gestion des forêts</li> <li>• Politique ou législation nationale sur le climat</li> <li>• Stratégie nationale de réduction de la pauvreté</li> <li>• Plan d'action national pour la biodiversité (SPANB)</li> <li>• Politique et objectifs de gestion des ressources naturelles</li> <li>• Loi sur la décentralisation / sur l'administration locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document final de Rio+20, «L'avenir que nous voulons», section III sur 'Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté' (2012)</li> <li>• Instruments juridiquement non contraignants concernant tous les types de forêts (2007)</li> <li>• Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) (1994)</li> <li>• Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (1992)</li> <li>• Convention sur la diversité biologique (CDB) (1992)</li> <li>• Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes forestiers) (1992)</li> <li>• Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) (1971)</li> </ul> <p><b>Principaux traités des droits de l'homme:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2010)</li> <li>• Convention relative aux droits des personnes handicapées (2008)</li> <li>• Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003)</li> <li>• Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (OIT n° 169) (1989)</li> <li>• Convention relative aux droits de l'enfant (1989)</li> <li>• Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1987)</li> <li>• Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)</li> <li>• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976)</li> <li>• Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)</li> <li>• Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)</li> </ul> <p>NB : En raison de la nature transversale de la garantie (a), la plupart des engagements internationaux détaillés ci-dessous pour les autres garanties sont susceptibles d'être pertinents.</p>

**Garantie (b) - Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales**

Problématiques à considérer	PLR nationales potentiellement pertinentes	Conventions et accords internationaux potentiellement pertinents Source: WRI/ClientEarth (2011)
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accès aux informations</li> <li>2. Responsabilité</li> <li>3. Régime foncier</li> <li>4. Distribution équitable des bénéfiques (NB : chevauchements avec les Garanties (b) et (c))</li> <li>5. Application de l'État de droit</li> <li>6. Accès adéquat à la justice, y compris aux procédures qui peuvent remédier efficacement aux atteintes aux droits et résoudre les litiges (mécanismes de réclamation) (NB : chevauchements avec la Garantie (c))</li> <li>7. Egalité des sexes</li> <li>8. Cohérence du cadre légal, politique et réglementaire national/sous-national pour une gouvernance forestière transparente et efficace</li> <li>9. Risques de corruption</li> <li>10. Allocation des ressources/capacité à remplir le mandat institutionnel</li> <li>11. Participation aux processus de prise de décision (NB : chevauchements avec les Garanties (c) et (d))</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur la décentralisation / l'administration locale</li> <li>• Loi forestière</li> <li>• Politiques et normes de gestion des forêts</li> <li>• Programme forestier national</li> <li>• Mise en place de la foresterie / pêche communautaire</li> <li>• Plans d'utilisation des terres et de zonage</li> <li>• Plans sectoriels</li> <li>• Législation foncière</li> <li>• Droit sur les terres/droit sur l'inscription au registre foncier</li> <li>• Titres fonciers</li> <li>• Concessions/ permis (par exemple pour l'exploitation des produits dérivés du bois à des fins commerciales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices découlant de leur utilisation relatif à la convention sur la diversité biologique (2010)</li> <li>• Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (2008)</li> <li>• Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) (2007)</li> <li>• Instruments juridiquement non contraignants concernant tous les types de forêts (2007)</li> <li>• Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)</li> <li>• Convention des Nations Unies contre la corruption (2003)</li> <li>• Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)</li> <li>• Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (1998) (Convention d'Aarhus)</li> <li>• Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (1998)</li> <li>• Agenda 21 (1992)</li> <li>• Déclaration sur le droit au développement (1986)</li> <li>• Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)</li> </ul> <p><b>Principaux traités des droits de l'homme:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2010)</li> <li>• Convention relative aux droits des personnes handicapées (2008)</li> <li>• Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003)</li> <li>• Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (OIT n ° 169) (1989)</li> <li>• Convention relative aux droits de l'enfant (1989)</li> <li>• Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1987)</li> <li>• Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)</li> <li>• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976)</li> <li>• Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)</li> <li>• Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)</li> </ul>

**Garantie (c) - Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

Problématiques à considérer	PLR nationales potentiellement pertinentes	Conventions et accords internationaux potentiellement pertinents Source: WRI/ClientEarth (2011)
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition/détermination des peuples autochtones et des communautés locales</li> <li>2. Reconnaissance et attribution de droits aux terres, aux territoires et aux ressources</li> <li>3. Droit à des compensations et/ou à d'autres recours en cas de déplacement involontaire des populations et/ou de déplacement économique</li> <li>4. Droit au partage des bénéfices, le cas échéant</li> <li>5. Droit à l'autodétermination</li> <li>6. Droit de participer au processus décisionnel sur les questions qui les affectent</li> <li>7. Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)</li> <li>8. Reconnaissance et protection des savoirs traditionnels, du patrimoine culturel et de la propriété intellectuelle des peuples autochtones et des communautés locales</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits constitutionnels et la législation nationale qui reconnaissent les droits des peuples autochtones et leurs formes spécifiques de participation</li> <li>• Les politiques ou lois protégeant les droits et les biens des autochtones, y compris le droit de préserver les systèmes et pratiques coutumiers et administratifs</li> <li>• Législation, protocoles ou orientations sur le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)</li> <li>• Droit de tenure</li> <li>• Titres fonciers</li> <li>• Concessions / licences</li> <li>• Autorisation écrite pour les personnes et les communautés autochtones de vivre dans les zones de conservation et / ou de participer à leur gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices découlant de leur utilisation relatif à la convention sur la diversité biologique (2010)</li> <li>• Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)</li> <li>• Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) (2007)</li> <li>• Convention sur la diversité biologique (CBD) (1992)</li> <li>• Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992)</li> <li>• Action 21 (1992)</li> <li>• Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992)</li> </ul> <p><b>Principaux traités des droits de l'homme:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2010)</li> <li>• Convention relative aux droits des personnes handicapées (2008)</li> <li>• Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003)</li> <li>• Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (OIT n ° 169) (1989)</li> <li>• Convention relative aux droits de l'enfant (1989)</li> <li>• Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1987)</li> <li>• Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)</li> <li>• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976)</li> <li>• Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)</li> <li>• Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)</li> </ul>

**Garantie (d) - Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, aux activités [REDD+]**

Problématiques à considérer	PLR nationales potentiellement pertinentes	Conventions et accords internationaux potentiellement pertinents Source: WRI/ClientEarth (2011)
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées</li> <li>2. Légitimité et responsabilité des organismes représentant les parties prenantes</li> <li>3. Mécanismes ou plateformes participatifs</li> <li>4. Accès à la justice, mécanismes de réclamations</li> <li>5. Transparence et accessibilité des informations relatives à la REDD+ (NB : chevauchements avec la Garantie (b))</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits constitutionnels et la législation nationale qui reconnaissent les droits des peuples autochtones et leurs formes spécifiques de participation</li> <li>• Les politiques ou lois protégeant les droits et les biens des autochtones, y compris le droit de préserver les systèmes et pratiques coutumiers et administratifs</li> <li>• Cadre de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)</li> <li>• Législation foncière</li> <li>• Titres fonciers</li> <li>• Législation sur les processus d'immatriculation des terres</li> <li>• Concessions/ permis</li> <li>• Autorisation écrite pour les peuples et communautés autochtones de vivre dans les zones de conservation et/ ou de participer à leur gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices découlant de leur utilisation relatif à la convention sur la diversité biologique (2010)</li> <li>• Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) (2007)</li> <li>• Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)</li> <li>• Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001)</li> <li>• Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (1998) (Convention d'Aarhus)</li> <li>• Convention sur la diversité biologique (CBD) (1992)</li> <li>• Action 21 (1992)</li> <li>• Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (OIT n ° 169) (1989)</li> <li>• Déclaration de la conférence des Nations Unies pour l'environnement humain (Déclaration de Stockholm) (1972)</li> <li>• Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)</li> <li>• Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)</li> <li>• Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)</li> </ul>

**Garantie (e) - Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités [REDD+] ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux**

Problématiques à considérer	PLR nationales potentiellement pertinentes	Conventions et accords internationaux potentiellement pertinents Source: WRI/ClientEarth (2011)
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition de la forêt naturelle et compréhension de la distribution des forêts naturelles</li> <li>2. Compréhension des impacts potentiels des options de politiques REDD+ sur la biodiversité et les services écosystémiques fournis par les forêts</li> <li>3. Conservation des forêts naturelles ; éviter la dégradation ou la conversion en forêts plantées (sauf dans le cadre de restauration de la forêt)</li> <li>4. Gestion des forêts plantées et naturelles en vue de maintenir ou de restaurer la biodiversité et les services écosystémiques (contrôle de l'érosion du sol, pureté de l'eau, produits forestiers non ligneux par exemple)</li> <li>5. Identification et amélioration des bénéfiques sociaux (par exemple, amélioration du niveau de vie, partage des bénéfiques)</li> <li>6. Conservation de la biodiversité en dehors de la forêt.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi générale sur l'environnement</li> <li>• Politique et objectifs de gestion des ressources naturelles</li> <li>• Loi forestière</li> <li>• Politiques et normes de gestion des forêts</li> <li>• Mise en place de la foresterie communautaire/ pêche communautaire</li> <li>• Loi ou politique créant des aires protégées</li> <li>• Loi ou politique sur la faune sauvage</li> <li>• Plan d'action national de la biodiversité (SPANB)</li> <li>• Droit foncier</li> <li>• Plans d'utilisation des terres et de zonage</li> <li>• Plans sectoriels</li> <li>• Stratégie énergétique</li> <li>• Législation ou politique sur l'eau</li> <li>• Exigences d'évaluation des impacts environnementaux/ évaluation environnementale stratégique</li> <li>• Stratégie de développement à faible émissions de carbone</li> <li>• Stratégie de réduction de la pauvreté nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention sur la diversité biologique (CBD) (1992)</li> <li>• Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (1976)</li> <li>• Accord international sur les bois tropicaux (ITTA) (1985/2006)</li> <li>• Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfiques découlant de leur utilisation relatif à la convention sur la diversité biologique (2010)</li> <li>• Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes forestiers) (1992)</li> <li>• Instruments juridiquement non contraignants concernant tous les types de forêts (2007)</li> <li>• Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2001)</li> <li>• Accords de l'OMC/GATT</li> </ul>

**Garantie (f) - Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion**

Problématiques à considérer	PLR nationales potentiellement pertinentes	Conventions et accords internationaux potentiellement pertinents Source: WRI/ClientEarth (2011)
<p>1. Analyse du risque d'inversion des réductions d'émissions, également appelé risque de « non-permanence »</p> <p>2. Le Système National de Suivi des forêts (SNSF) peut être conçu pour détecter et fournir des informations sur les inversions</p> <p>3. Scénarios de référence plausibles pour la REDD+ qui fournissent une indication raisonnable du risque de déforestation en l'absence de la REDD+. En cas de sous-estimation, il y a un plus grand risque d'inversion des accomplissements du programme REDD+</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'utilisation des terres et de zonage</li> <li>• Loi forestière</li> <li>• Plans sectoriels</li> <li>• Programme d'action national d'adaptation (PANA)</li> <li>• Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN)</li> <li>• Politique ou législation nationale sur le climat</li> <li>• Objectif national de réduction des émissions de carbone ou de séquestration du carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruments juridiquement non contraignants concernant tous les types de forêts (2007)</li> <li>• Accord international sur les bois tropicaux (ITTA) (2006)</li> <li>• Accord-cadre du Mercosur sur l'environnement (2004)</li> <li>• Accord-cadre interrégional de coopération entre la communauté européenne et ses États membres d'une part et entre le Marché commun du Sud et ses États parties, de l'autre (1999)</li> <li>• Convention régionale pour la gestion et la conservation des écosystèmes forestiers naturels et pour le développement des plantations forestières (1993)</li> <li>• Convention sur la diversité biologique (CBD) (1992)</li> <li>• Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (1986)</li> <li>• Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS ou Convention de Bonn) (1979)</li> <li>• Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (1976)</li> <li>• Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968)</li> <li>• Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (OIT n ° 169) (1989)</li> </ul>

**Garantie (g) - Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions;**

Problématiques à considérer	PLR nationales potentiellement pertinentes	Conventions et accords internationaux potentiellement pertinents Source: WRI/ClientEarth (2011)
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remédier aux moteurs directs et indirects du changement d'affectation des terres</li> <li>2. Certaines options REDD+ peuvent entraîner le déplacement des émissions au niveau local (au-delà des limites du projet REDD+, par exemple)</li> <li>3. Certaines options REDD+ peuvent entraîner le déplacement des émissions au niveau national (dans d'autres endroits au sein du pays)</li> <li>4. Certaines options REDD+ peuvent entraîner le déplacement des émissions au niveau international (dans d'autres pays)</li> <li>5. Le Système National de Suivi des forêts (SNSF) peut être conçu pour détecter et fournir des informations sur les déplacements au niveau national, sous-national et local.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif national de réduction des émissions de carbone ou de séquestration du carbone</li> <li>• Politique ou législation nationale sur le climat</li> <li>• Politique nationale d'adaptation</li> <li>• Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN)</li> <li>• Plans d'utilisation des terres et de zonage</li> <li>• Loi forestière</li> <li>• Plans sectoriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord international sur les bois tropicaux (ITTA) (2006)</li> <li>• Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (1994) / autres accords de l'OMC pertinents</li> <li>• Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (1992)</li> <li>• Accords de partenariat volontaire FLEGT (APV)</li> </ul>

## Secrétariat du Programme ONU-REDD

International Environment House,  
11-13 Chemin des Anémones,  
CH-1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland.

[un-redd@un-redd.org](mailto:un-redd@un-redd.org) / [BERT@un-redd.org](mailto:BERT@un-redd.org)

[www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)